



AMICALE SPORTIVE D'ANET

BULLETIN DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT FOIRE A TOUT DU DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

Nom et prénom :

Les participants seront placés au fur et à mesure de leur arrivée

(Emplacements spécifiques réservés pour les personnes à mobilité réduite, handicapées, ou justifiant de problèmes de santé. Merci de nous le préciser dans le questionnaire)

Tranche par 6ml avec voiture et 12ml minimum obligatoire si remorque

Nombre de mètres	Coût à la réservation	Choix
6	25,00	
12	50,00	
18	60,00	
24	70,00	

Mettez une croix dans la case correspondante au nombre de mètres choisis.

MERCI DE NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT LE BULLETIN DE RÉSERVATION ET LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS SIGNÉS.

TOUT DOSSIER INCOMPLET (pièce obligatoire manquante) SERA REFUSÉ.

VEUILLEZ CONSERVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER.

Le dossier peut être envoyé par courrier à l'adresse suivante : **AS ANET – Bd Hohensachen – 28260 ANET** ou déposé à notre **permanence les samedis de 10h30 à 12h30 au stade d'Anet à compter du samedi 1^{er} mars 2025.**

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en matière de vente d'objets mobiliers sur les foires à la brocante, etc... *(Loi du 30/11/1987, Décret 2004-374 du 29/04/2004, Circulations préfectorales n°153 du 09/10/1995)*

Je soussigné, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé cette année à plus de deux manifestations de ce genre.

Les objets que je mets en vente sont usagés, ma propriété et n'ont pas été achetés en vue de leurs reventes.

AMICALE SPORTIVE D'ANET

Bd Hohensachen 28260 ANET

Mail : asanet28foot@gmail.com – SIRET : 775 080 088 000 13

A NOUS RETOURNER

Je m'engage à laisser mon emplacement propre à mon départ et à respecter le règlement intérieur dont une copie m'a été remise.

Désignation des marchandises :
.....
.....
.....

Nom **OBLIGATOIRE** : Prénom :

Activité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone **OBLIGATOIRE**: Mail :

N° d'immatriculation de la voiture **OBLIGATOIRE** :

N° carte d'identité :

(joindre obligatoirement la photocopie de votre pièce d'identité)

PAYE PAR CHÈQUE N° Banque

Chèque libellé à l'ordre de l'AS ANET.

Avec cette signature, J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessous.

A le

SIGNATURE :

AMICALE SPORTIVE D'ANET
Bd Hohensachen 28260 ANET
Mail : asanet28foot@gmail.com – SIRET : 775 080 088 000 13

A NOUS RETOURNER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER (A conserver)

L'amicale Sportive d'Anet est organisatrice de cette manifestation qui se déroule sur le Friche d'Anet. Chaque membre de l'association peut être repéré par le maillot bleu du Club.

Une vente de café et viennoiseries est organisée par les membres de l'AS ANET le matin ainsi qu'une buvette tout au long de la journée.

Un service de restauration est assuré par des FOOD TRUCK à l'entrée de la Friche.

Rappel :

- Les exposants seront placés par ordre d'arrivée.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne correspondrait pas à l'esprit de cette manifestation et d'expulser toute personne qui troublerait l'ordre ou la moralité, ou ne respecterait pas le règlement.

La zone des stands des exposants doit restée propre tout au long de la journée.

Il vous sera remis un sac poubelle à votre arrivée et nous vous remercions d'en faire bon usage et de le déposer dans la benne à la fin de la manifestation.

Les emballages et les objets non vendus à l'issue du Vide Grenier doivent être emportés par les exposants ou déposés dans la benne.

Les organisateurs du Vide Grenier ne sont pas responsables des pertes, vols et dégradations de toute nature occasionnés sur le Vide Grenier et aux alentours.

Il est possible de garer son véhicule sur son emplacement (1 véhicule par 6 mètres linéaires).

Le véhicule ne pourra être déplacé qu'à la fermeture du Vide Grenier. Les autres véhicules doivent impérativement stationner sur les parkings extérieurs. **En cas de nécessité absolue de quitter votre emplacement avant la fin de la foire à tout, nous vous remercions de nous appeler au 07 45 00 25 91 ou au 06 63 42 06 47 afin que nous sécurisions votre départ.**

L'installation sauvage et interdite.

Accueil des exposants : de **6h00 à 9h00.**

L'accès des véhicules sur le Vide Grenier est interdit après 9h00.

Ouverture au public : de 9h00 à 19h00.

L'entrée de la Friche doit restée dégagée pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Tempête, mauvais temps, pluie ne peuvent donner droit à aucun remboursement si le Vide Grenier est maintenu par les organisateurs. En cas d'annulation par les organisateurs, y compris pour raison sanitaire, un remboursement sera effectué. En cas d'annulation de votre part, nous ne procéderons à un remboursement que sur présentation d'un justificatif (raison médicale...).

La validation de votre inscription n'est reconnue qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'AS ANET, envoyé ou déposé à l'adresse ci-dessous.

AS ANET – Bd Hohensachen – 28260 ANET

Seuls les exposants à jour de l'inscription et du règlement seront autorisés à rentrer le jour du Vide Grenier.

AMICALE SPORTIVE D'ANET

Bd Hohensachen 28260 ANET

Mail : asanet28foot@gmail.com – SIRET : 775 080 088 000 13